



LA LETTRE

SOMMAIRE



■ Nos missions

- Gérer les droits de pêche.

■ Zoom

- Les résultats complets du projet CELSELEC disponibles.
- Obsmer : à quoi ça sert ?

■ Le dossier

- Retour sur la révision du décret régissant les permis de mise en exploitation (PME).

■ News

- Départs et arrivées au sein de "Les Pêcheurs de Bretagne".

■ Portrait

- Eric Guygniec, responsable de l'APAK.

ÉDITO

“Oui... mais non !”

Cette formule ambiguë pourrait résumer l'avis du Conseil des ministres européens sur les quotas 2018 prononcé le 13 décembre dernier. Cette année, Bruxelles reconnaît des progrès en termes de rendement maximal durable pour certaines espèces mais n'ouvre pas pour autant les quotas. Pire, certains quotas sont diminués dans le but d'atteindre le RMD dès 2018 alors que l'échéance fixée par la PCP est en 2020. Insupportable pour nous les pêcheurs qui avons l'impression que nos efforts (sélectivité, arrêts biologiques, auto-échantillonnage...) ne paient pas. Insupportable aussi la tendance de la Commission à faire des propositions particulièrement basses en sachant que le Conseil aboutira à les rehausser donnant une fausse impression de victoire. Un jeu de dupes dont nous, les professionnels, ne sommes pas dupes.

Mais pas le temps de nous apitoyer sur notre sort : les quotas sont à peine connus qu'il faut décider de leur gestion pour l'année à venir. C'est un des rôles de LPDB qui vous est expliqué dans ce numéro pour poursuivre la série sur les missions de l'OP.

Vos pourrez également trouver des explications sur la révision du décret régissant les permis de mise en exploitation, un retour sur la diffusion des résultats du projet CELSELEC, un point sur les arrivées et départs au sein de l'équipe LPDB...

Enfin, j'espère que vous prendrez du plaisir à lire le portrait d'Eric Guygniec, armateur à Lorient.

Toute l'équipe de Les Pêcheurs de Bretagne se joint à moi pour vous souhaiter le meilleur pour cette année 2018 !

Soazig Palmer-Le Gall

Présidente de Les Pêcheurs de Bretagne



Nos missions



Entamée dans le numéro précédent de notre lettre d'information avec la gestion du risque marché, nous poursuivons notre série sur la description des activités de l'OP avec la gestion des droits de pêche.

GÉRER LES DROITS DE PÊCHE

Aujourd'hui plus contraignante que par le passé, la réglementation européenne a nécessité la mise en place d'un mode de gestion des droits de pêche très structuré. Les Organisations de producteurs (OP) y jouent aujourd'hui un rôle prépondérant. Gros plan sur la gestion des droits de pêche opérée au sein de Les Pêcheurs de Bretagne, la plus importante OP de l'Hexagone qui représente à elle seule la moitié des quotas alloués à la France pour la mer Celtique et le golfe de Gascogne.

« La gestion de la ressource telle que nous la pratiquons aujourd'hui ne s'est imposée que très récemment, rappelle Thierry Guigue, directeur adjoint de l'OP. Ce n'est que dans les années 2000 que la pêche a connu un tournant important avec la montée en puissance de la problématique de la ressource et la mise en place de quotas plus contraignants. »

Des quotas décidés par Bruxelles, répartis entre Etats membres puis, au niveau français, entre les OP. C'est dans ce contexte qu'elles n'ont d'autres choix que de mettre sur pied de véritables stratégies de gestion. Pour Les Pêcheurs de Bretagne la gestion a un double volet :

- Une gestion de l'accès à la ressource à court terme
- Une gestion de la flotte à moyen et long termes

La gestion de l'accès à la ressource à court terme

A chaque nouvelle année et pour chaque stock soumis à quota, la France se voit attribuer une quote-part du Total admissible de captures (TAC) décidé par le Conseil des ministres européens de la pêche. Ces quotas sont ensuite répartis entre les différentes OP françaises (au nombre de 10 pour la façade Manche-Atlantique) au prorata des antécédents* cumulés de leurs adhérents respectifs. A charge pour chaque OP de choisir une gestion collective (c'est le cas de LPDB) ou individuelle des sous-quota dont elle a la responsabilité.

Concrètement, avant le démarrage de chaque campagne de pêche, les chargés de mission qui suivent les différentes pêcheries organisent des commissions pour réunir les adhérents impliqués et leur soumettre des propositions de plan de gestion pour les sous-quotas qui les concernent et qui le nécessitent. Lorsque l'adoption de mesures de gestion est nécessaire, c'est que le niveau de quota est contraignant et il est donc rare de trouver des solutions qui fassent l'unanimité. Le rôle des chargés de mission est d'apporter des éléments factuels aux membres des commissions afin de trouver ensemble le mode de gestion le plus équitable possible. Selon le niveau de tension sur le stock en question et les flottilles concernées (métier, taille, saisonnalité...), il peut s'agir d'allocations individuelles, de plafonds individuels forfaitaires, d'allocations collectives par métier, de limitations à la marée, de plafonds de captures par période...

Dans tous les cas, l'objectif de ces plans de gestion est de permettre à chaque adhérent de pouvoir accéder à la ressource au moment où il le souhaite en évitant les phénomènes de « course au quota » qui peuvent exister lorsqu'il n'y a pas de gestion collective. En effet, certaines espèces sont mieux valorisées en fin d'année et il est donc important que les différents sous-quotas restent ouverts jusqu'au 31 décembre pour que les adhérents qui souhaitent les pêcher à ce moment puissent encore le faire. Les décisions de gestion prises en commissions sont ensuite soumises au Conseil d'Administration pour approbation. Une fois qu'elles sont validées, il faut les faire respecter.

« Nous suivons les déclarations logbook des navires quasiment en temps réel et nous avons mis en place des alertes quand les seuils sont atteints, nous croisons aussi ces données avec les données de vente pour approcher le plus possible de la réalité indique Thierry Guigue. C'est la phase ingrate de notre travail mais elle est nécessaire et c'est une demande des adhérents que les règles, souvent âprement discutées entre eux, soient réellement appliquées pour tous. Si certains peuvent s'y soustraire alors, rapidement plus personne n'a confiance dans le système. Au-delà de vérifier le respect des décisions par chaque adhérent, il s'agit aussi d'évaluer si celles-ci doivent être renforcées ou au contraire si elles peuvent être assouplies en fonction du niveau de consommation globale des quotas et de l'anticipation de la consommation à venir. Nous gérons les quotas avec prudence en essayant de trouver le niveau de contrainte qui permette à la fois d'éviter un dépassement anticipé du quota global mais aussi de ne pas terminer l'année en laissant « du quota dans l'eau » ».

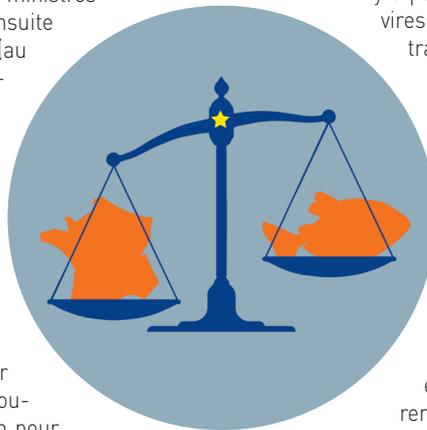
Heureusement, pour de nombreux quotas (la lotte notamment), il n'y a pas de contrainte particulière à imposer aux navires : leur niveau de disponibilité permet à tous de travailler sans se soucier de respecter une limitation. C'est le cas pour environ 70% des stocks sous quotas exploités par nos adhérents mais vu les contraintes sur d'autres quotas « clés », on a souvent tendance à se focaliser sur ceux là.

La gestion de la flotte à moyen et long termes

Outre la gestion annuelle des quotas qui lui sont attribués, l'OP a pour mission de veiller à l'adéquation entre la capacité de la flottille et le niveau de la ressource pour maintenir la rentabilité des entreprises de pêche. C'est donc elle qui définit les conditions d'adhésion. « Lorsqu'un armateur achète ou fait construire un bateau qu'il souhaite faire adhérer à notre OP il s'engage financièrement sur plusieurs années auprès des banques. Avant d'accepter son adhésion nous devons donc nous assurer que nous pouvons nous aussi nous engager à lui assurer sur plusieurs années un accès à la ressource qui permette la viabilité économique de son projet sans compromettre celle des adhérents existants », explique Thierry Guigue. Pour ce faire, chaque projet d'adhésion est méticuleusement évalué grâce à des discussions avec le demandeur et dans le but de dresser un bilan entre d'un côté les besoins du navire (quotas, autorisations de pêche, licences...) et de l'autre les droits existants de ce navire (antécédents) ou les disponibilités au niveau du « pot commun » de l'OP.

Lorsque le projet d'adhésion n'entraîne pas de modification sensible de l'équilibre capacité de la flottille (niveau des droits de pêche au niveau de la flottille qui le concerne), il est soumis pour validation écrite à un groupe de référents composé de cinq administrateurs de LPDB et de sa présidente ce qui permet de gagner du temps dans la procédure.

*antécédents : niveaux de captures sur les années de référence 2001-2002-2003.



QUI FAIT QUOI

Les récents départs et arrivées au sein de l'équipe de Les Pêcheurs de Bretagne ont entraîné une réorganisation de la gestion des droits de pêche et des adhésions. Il nous semblait donc important de préciser le rôle actuel de chacun.



Pierre Carnet
(Quimper)

Réception et instruction des demandes d'adhésion ou de modification des conditions d'exploitation de navires :

- Échanges avec le demandeur pour évaluer son projet (balance entre besoins et apports en droits de pêche)
- Synthèse de la demande et présentation aux administrateurs



Nadine Le Madec
(Quimper)

Suivi administratif des mouvements de navires :

- Apprès des adhérents (constitution des dossiers d'adhésion)
- En interne (mise à jour du Système d'Information OP)
- Apprès de l'administration

Gestion collective des droits de pêche des adhérents

- Instruction des demandes d'autorisation de pêche (AEP, ANP) en lien avec l'administration
- Suivi de l'évolution du niveau des possibilités de pêche
- Organisation des commissions spécialisées
- Mise en place de plans de gestion des sous-quotas
- Suivi de l'application de ces plans de gestion et de la consommation globale des sous-quotas



Marion Fiche
(Quimper)

Espèces benthiques et démersales du golfe de Gascogne



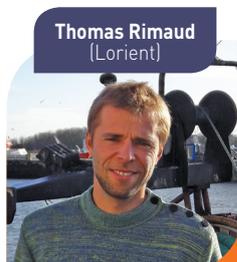
Jean-Marie Robert
(Lorient)

Espèces pélagiques



Thierry Guigue
(Quimper)

Espèces benthiques et démersales de mer Celtique, Manche, mer du Nord, Ouest-Ecosse



Thomas Rimaud
(Lorient)

Langoustine du golfe de Gascogne



Baptiste Cautain
(Quimper / Lorient)

Appui technique au suivi de l'application des mesures de gestion et de la consommation des sous-quotas :

- Gestion du SIOP (outil informatique dans lequel l'OP réceptionne les données de ventes et logbook de ses adhérents)
- Mise en place d'algorithmes de traitement de ces données.

Le mot du directeur, Yves Foëzon



L'OP doit faire la synthèse des exigences à tous niveaux

La gestion des droits de pêche est une optimisation sous contraintes devant permettre l'adéquation entre l'accès à la ressource (quotas et licences) et la capacité de la flotte pour l'ensemble de nos adhérents. Cet exercice débouche sur un équilibre fragile et engendre beaucoup de frustration pour les producteurs, particulièrement lors du renouvellement des bateaux ou de l'installation des jeunes. Il faut résoudre des problématiques au cas par cas, ce qui demande de la patience et un effort pédagogique car un même cas « en apparence » peut être traité différemment en fonction de l'évolution du contexte au fil des années. Le contexte est justement l'autre rôle de l'OP sur lequel elle doit essayer d'agir tant par le biais de l'amélioration des avis scientifiques que la définition de la réglementation nationale ou communautaire. L'OP doit faire la synthèse des exigences à tous niveaux mais principalement celles de la Commission européenne pour permettre autant que possible la prise en compte de la réalité des activités des entreprises de pêche et de leurs contraintes. Enfin nous devons anticiper l'avenir en tenant compte des changements politiques tels que le Brexit, les pressions des ONG environnementales, le partage de l'espace marin et bien d'autres aspects comme les attentes sociétales. Tout cela pour démontrer que la gestion collective des droits de pêche au sein de LPDB est responsable et durable.

Nos missions



Les CHIFFRES

“Les Pêcheurs de Bretagne” c’est :

≈ **700**
navires adhérents

+ de 1400 demandes d'Autorisations de pêche instruites en 2017

80 demandes d'adhésion traitées en 2017 (68 acceptées, 9 refusées, 3 reportées)

Environ **70** stocks exploités soumis à quota dont **23** ont fait l'objet d'un plan de gestion interne à l'OP en 2017.

89000 tonnes soit plus de **50%** des quotas alloués au niveau français (et environ **30%** au niveau européen) pour les espèces benthiques et démersales (zones VII et VIII).

7000 tonnes soit environ **25%** des quotas alloués au niveau français (et 1% au niveau européen) pour les espèces pélagiques.

L'info en +

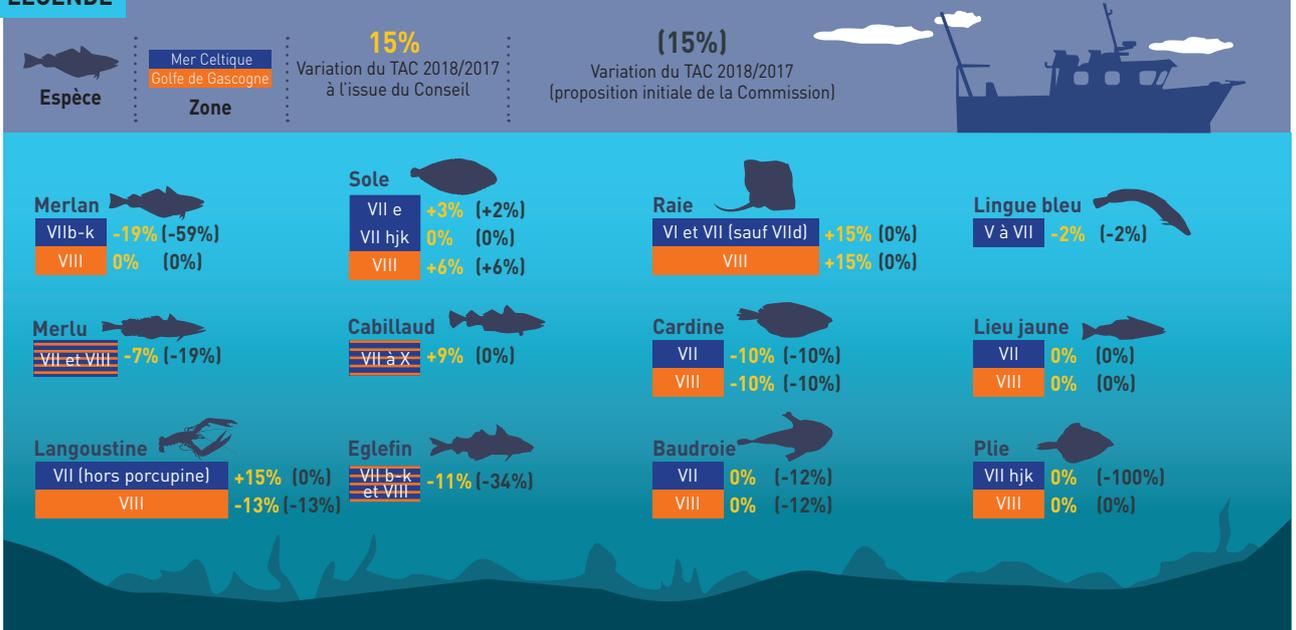
TAC ET QUOTAS 2018 : BILAN DU CONSEIL DES MINISTRES

Comme chaque année, les Ministres européens de la pêche se sont réunis mi-décembre pour la négociation des TAC et quotas de l'année à venir.

Les résultats chiffrés de ce Conseil traduisent avant tout l'extrême rigidité de la Commission sur la question du Rendement Maximum Durable. Ainsi, certaines négociations, dont l'ampleur souhaitée était pourtant modeste (sole et langoustine VIII, cardine), ont tout simplement été rendues impossibles du fait que la Commission a souhaité que le RMD soit atteint dès 2018 pour ces stocks.

Si l'on doit se féliciter des décisions prises sur les poissons plats (sole, plie), les relèvements de TACs opérés sur plusieurs stocks de raies constituent de vraies bonnes surprises. Les niveaux de TACs fixés pour la baudroie (statu quo) et le merlu (-7%) sont conformes aux prévisions. Les deux décisions les plus impactantes concerneront certainement l'églefin en mer Celtique (-11%) et la cardine VII - VIII (-10%).

LÉGENDE



Zoom sur...

LES RÉSULTATS COMPLETS DU PROJET CELSELEC DISPONIBLES

Dans notre lettre d'information du mois de juin 2017 (n°16) nous vous présentions les principales conclusions du projet CELSELEC (amélioration de la sélectivité des chalutiers de mer Celtique) et vous annonçons la mise à disposition prochaine de l'ensemble des résultats sous forme de fiches de synthèse.

Ces fiches, déjà diffusées aux adhérents concernés et partenaires du projet, sont désormais disponibles au format pdf sur notre site internet, dans la rubrique **La pêche responsable > Des pêcheurs engagés > La sélectivité : trier sur le fond plutôt que sur le pont** ainsi que dans **l'Espace adhérents > Documentation > Obligation de débarquement > Sélectivité**.

Par ailleurs, ces résultats ont récemment fait l'objet de deux présentations communes avec d'autres programmes similaires (REDRESSE et REJEMCELEC). La première, lors du salon Itechmer à Lorient le 19 octobre. La seconde lors d'un séminaire technico-scientifique organisé par France Filière Pêche le 9 novembre à Paris et réunissant différents acteurs de l'aval de la filière. Une captation vidéo de la conférence organisée dans le cadre du salon Itechmer est disponible sur notre site internet.

Le rapport complet du projet est lui accessible librement dans la base Archimer de l'Ifremer : <http://archimer.ifremer.fr/doc/00403/51488/>



OBSMER : A QUOI ÇA SERT ?

OBSMER est un programme d'observation à la mer mis en place au niveau national depuis 2009 par la DPMA.

Plusieurs acteurs interviennent :

- 1 L'IFREMER pour l'encadrement scientifique.
- 2 Des observateurs embarqués, salariés de bureaux d'étude (SINAY, Océanic-Développement par exemple) en charge de la récolte des données à bord des navires. Ce sont eux qui contactent directement les patrons.
- 3 Les patrons pêcheurs pour embarquer les observateurs.
- 4 Les structures professionnelles, au sens large, associées pour la restitution des résultats, les discussions sur l'utilisation des données...



L'objectif est de mieux connaître les captures pour chaque métier en conditions réelles de pêche. Les observateurs embarqués collectent des données (de nombres, de poids et/ou de taille) selon un protocole bien défini sur les débarquements, les rejets et les captures accidentelles. Ces données une fois saisies font l'objet d'une restitution individuelle au patron du navire sur lequel les données ont été récoltées. Elles sont ensuite anonymisées avant d'être regroupées avec toutes les autres données récoltées.

Quel est l'intérêt de mieux connaître les captures ?



Pour avoir une meilleure connaissance des stocks

Pour évaluer les stocks de poissons, il faut connaître les tailles et le volume des captures totales, c'est-à-dire des débarquements et des rejets. Plus ces informations seront connues et détaillées, plus les évaluations de stock devraient être fidèles à la réalité de terrain... Par exemple, le recrutement (l'arrivée de juvéniles dans le stock) est un des paramètres importants des évaluations de stock. Or, l'étude des rejets peut, en mettant en évidence une quantité importante de juvéniles, permettre des prévisions optimistes pour le stock concerné avec l'arrivée d'un bon recrutement. Ces données peuvent également servir aux structures professionnelles pour argumenter des demandes d'exemptions dans le cadre de l'obligation de débarquement par exemple.



Pour donner une image la plus fidèle possible de la réalité de terrain.

Les scientifiques utilisent les données dont ils disposent. Si elles ne sont pas issues d'observations en conditions réelles de pêche mais de campagnes scientifiques ou de données d'échouage pour les captures accidentelles de dauphins par exemple, elles ne donneront qu'une image partielle de la réalité de terrain. Ainsi, l'embarquement d'observateurs OBSMER peut permettre de rendre plus fidèle l'image de l'activité réelle telle qu'elle est observée quotidiennement par les patrons et mettre en évidence les disparités qui existent au sein des flottilles et des métiers, refléter les variations d'une année sur l'autre, les variations d'une zone à une autre,...

Pour en savoir +

harmonie@ifremer.fr / www.ifremer.fr/sih



Le dossier...



RETOUR SUR LA RÉVISION DU DÉCRET RÉGISSANT LES PERMIS DE MISE EN EXPLOITATION (PME)

Le règlement CE n°1380/2013 relatif à la politique commune de la pêche fixe, par État-membre, un plafond de capacité de la flotte de pêche exprimé en puissance (kW) et jauge (GT ou UMS) dans le but d'adapter les capacités de captures à la disponibilité en ressources halieutiques. En France, le respect de ce niveau est garanti par un régime d'accès encadrant la délivrance du permis de mise en exploitation (PME).

C'est l'autorisation administrative préalable obligatoire avant toute nouvelle entrée en flotte (construction d'un bateau neuf, importation, armement à la pêche d'un navire utilisé pour une autre activité, réarmement d'un navire inactif) ou toute modification de capacité (travaux). Une fois délivré, le PME est complété d'une licence de pêche communautaire qui vaut autorisation d'armer à la pêche commerciale un navire dans les eaux de l'Union européenne.

Le décret qui encadre cette procédure de délivrance du PME et de la licence de pêche communautaire a été révisé il y a un an dans le but d'améliorer la gestion des capacités et de favoriser le renouvellement de la flottille. Après quelques mois d'application, retour sur les modifications apportées et précisions sur ce que permet un PME.



LA RÉVISION DU DÉCRET PORTE SUR 3 GRANDS PRINCIPES :

1

Rendre disponibles les capacités non utilisées



Afin de pouvoir mettre à disposition des capacités allouées à des navires n'ayant plus d'activité de pêche, l'administration peut retirer le PME ou la licence de pêche communautaire de navires inactifs. Un navire est considéré inactif si, dans les douze derniers mois, un rôle d'équipage complet n'est pas déposé pour une période minimale de six mois et qu'il ne peut attester de débarquements réguliers justifiés par ses obligations déclaratives.

2

Fixer des critères de priorité d'attribution de nouveaux PME



La validation des différentes phases du projet (voir ci-contre) est évaluée par l'administration en fonction :

- ✓ De la disponibilité des quotas (captures et effort) et des autorisations de pêche (AEP, ANP, licences) nécessaires à l'activité du bateau.
- ✓ Du statut du segment de flotte auquel est rattaché le bateau au regard du rapport national sur les capacités de pêche (pas de délivrance de PME pour les segments en surcapacité).
- ✓ De la cohérence du projet avec les exigences environnementales (aires marines protégées, espèces sensibles...).
- ✓ De l'amélioration des conditions de commercialisation, de sécurité et de travail à bord.

3

Clarifier la procédure et les délais de validité



Les durées maximales de réalisation de chaque phase ne peuvent dorénavant plus être rallongées. Il est impératif de les respecter sans quoi la réservation de PME est annulée **(voir tableau page ci-contre)**.

Le dossier...

Une procédure
en **3** phases

Phase 1

dépôt de
la demande

Objet Constitution d'un dossier de demande à la DML/DDTM

Documents à fournir

- ✓ Formulaire de demande
- ✓ Pièces identifiants le demandeur
- ✓ Attestation de disponibilité de la ressource*

Si validation Obtention d'une réservation de capacité

Instance consultative

- ✓ <25 m : Commission Régionale de Gestion de la Flotte de Pêche**
- ✓ >25m : UAPF

Phase 2

formalisation
du projet

Objet Compléter le dossier avec des éléments techniques et financiers

Documents à fournir

Éléments pour attester de la viabilité financière et technique du projet :

- ✓ Identification du navire à l'état final, de ses caractéristiques, de son lieu d'immatriculation ou port d'exploitation
- ✓ Devis des travaux
- ✓ Plan de financement et prévisionnel d'exploitation

Durée maximale de réalisation 1 an

Si validation Délivrance du PME

Phase 3

dépôt de
la demande

Objet Réalisation technique du projet

Documents à fournir

Éléments pour attester du commencement du projet :

- ✓ Identité et capacité professionnelle du bénéficiaire
- ✓ Premières factures acquittées
- ✓ Déclaration de mise en chantier et PV des visites spéciales et d'essais

Durée maximale de réalisation

- ✓ Pour une construction : 2 ans (3 ans si > 25m)
- ✓ Pour une augmentation de capacité : 1 an (2 ans si > 25m)
- ✓ Autres : 6 mois

Si validation Délivrance de la licence de pêche communautaire

* Pour les navires dont le projet prévoit une adhésion à une OP, c'est cette dernière qui est en charge de délivrer « l'attestation de disponibilité de la ressource » nécessaire pour la poursuite de la procédure. L'objectif de cette attestation est d'éviter les situations de navires qui se verraient délivrer un PME mais ne pourraient en profiter faute de droits de pêche suffisants pour l'exploitation du navire. En conséquence, tout dossier de PME passe d'abord par la phase d'examen au niveau de l'OP. Cela s'apparente à une « nouvelle » adhésion c'est-à-dire à la création ou la modification du couple armateur/navire. En exposant votre projet à l'OP qui vérifiera la disponibilité en quotas et autorisations de pêche vous obtiendrez (après validation du conseil d'administration de l'OP) l'attestation nécessaire à la constitution de votre dossier.

** Outre la délivrance de l'attestation de disponibilité de la ressource, l'OP intervient aussi au niveau de la CRGFP dont elle est membre. Elle y défend les dossiers de ses (futurs) adhérents qui ont été validés par son CA. Mais l'avis de la CRGFP ne reste qu'une indication; l'administration est souveraine en ce qui concerne l'octroi de la réservation de capacité (1ère phase de la procédure d'obtention du PME).

News

Départ



Nolwenn Gace-Rimaud

Nolwenn Gace-Rimaud quitte l'OP pour débiter une nouvelle aventure professionnelle...

Les Pêcheurs de Bretagne : Vous quittez le monde de la pêche, un monde que vous connaissez plutôt bien...

Nolwenn Gace-Rimaud : Effectivement, ça va très certainement me faire bizarre de ne plus être au contact des pêcheurs car depuis mes études d'ingénieur agro-halieupe, c'est dans ce milieu professionnel que j'évolue. En 2005, j'ai commencé à être vraiment confrontée à la réalité quotidienne des pêcheurs en devenant secrétaire générale du comité locale des pêches de La Turballe. Puis, en 2009, j'ai intégré Les Pêcheurs de Bretagne en tant que chargée de mission scientifique. Très vite, en plus des dossiers environnementaux, j'ai repris la responsabilité des suivis d'activité (pélagique, sole, lieu jaune) à la suite de Tristan Douard. Par conséquent, j'ai continué à travailler avec les pêcheurs de La Turballe qui m'avaient vue débiter.

LPdB : Quels dossiers ont été les plus marquants ?

NGR : Il y en a eu tellement de dossiers qu'il est difficile de les hiérarchiser. Bien sûr les dossiers qui touchent à la gestion de l'activité de pêche (droits de pêche, quotas, transmission des bateaux, bateaux neufs..) auront quotidiennement animé mes journées !

Je retiendrai avant tout les dossiers qui ont un impact fort sur l'activité des bateaux, je ne peux que penser à mes débuts avec la fermeture de la pêche de l'anchois, mais aussi à tous ceux qui ont engendré des tournants dans les stratégies de pêche. J'ai eu la possibilité d'accompagner les professionnels dans ce secteur en pleine mutation avec beaucoup d'énergie et de motivation. Ça a été un très bel échange.

Les projets en communication ont aussi été riches d'enseignements et ont permis de montrer la réalité de ce métier vers le grand public. Nous avons également la volonté de faire une communication interne efficace. Espace adhérents, SMS, espaces personnels... Autant d'outils qui voient le jour et qui sont au service des gars.

LPdB : Un bon souvenir ?

NGR : J'en ai de nombreux et surtout des images plein la tête, des discussions animées, des échanges constructifs qui vont de l'avant, des rencontres et de fortes personnalités, des embarquements et des tests à bord. C'est un milieu passionnant et passionné qui est en pleine évolution. C'est un métier qui a de l'avenir.

J'aimerais aussi saluer l'équipe de LPdB avec qui j'ai partagé toutes ces années. Grâce à leur extrême compétence et leur importante force de travail, j'ai vécu une expérience riche où j'ai beaucoup appris ! Je leur souhaite de continuer sur la même voie.

Je tiens tout particulièrement à souhaiter le meilleur aux pêcheurs pour la suite.

Départ



Marie-Noëlle Scouarnec

Après 40 années de travail au sein de la filière pêche, Marie-Noëlle Scouarnec prend sa retraite en cette fin d'année.

Entrée en 1977 à la SOCOPAF (Société Coopérative des Pêcheurs Artisans du Finistère) en tant que comptable, elle a poursuivi sa carrière au sein de différentes organisations de producteurs. A l'OPOB, puis au sein de LPdB, Marie-Noëlle s'occupait du suivi et du contrôle administratif des interventions de l'OP sur le marché, étape essentielle et préalable au paiement des achats aux adhérents.

Toute l'équipe la remercie pour son implication pendant toutes ces années et lui souhaite une retraite heureuse et bien remplie par les activités qu'elle affectionne : jardinage, promenades dans les dunes de Léchiagat et bénévolat dans différentes associations locales.

Arrivée



Thomas Rimaud

Thomas Rimaud quitte l'AGLIA pour intégrer Les Pêcheurs de Bretagne...

Depuis 2012 et jusqu'en novembre dernier, Thomas Rimaud, ingénieur agro-halieupe, était chargé de mission à l'AGLIA (Association du Grand Littoral Atlantique). Il travaillait plus particulièrement sur les projets Redresse (Amélioration de la sélectivité) et Surtine (Amélioration et évaluation du taux de survie des langoustines capturées au chalut dans le golfe de Gascogne).

L'étude Redresse, faite dans le contexte de l'obligation de débarquement, a eu comme objectif de montrer les marges de manœuvres de la filière en termes de sélectivité en évaluant les dispositifs qui peuvent marcher, ceux qui ne fonctionnent pas ou ceux qui engendrent trop de pertes commerciales. Surtine a, quant à elle, permis d'obtenir une exemption à l'obligation de débarquement pour haut taux de survie, pour le chalut dans le golfe de Gascogne. « On a réussi à mettre en œuvre le protocole scientifique en une année, grâce au partenariat très constructif établi entre les scientifiques, les financeurs, les pêcheurs et les structures professionnelles, insiste Thomas. C'est entre autres grâce à la mise en évidence d'un taux de survie supérieur à 50% que nous avons pu argumenter l'exemption. »

A n'en pas douter, Thomas mettra la même énergie au sein de LPdB en suivant la pêcherie langoustinière du golfe au quotidien, ainsi que différents projets menés par l'OP (PIC – Test de répulsifs acoustiques à cétaqués, VALOTINE – valorisation de la langoustine par exemple).

Arrivée



Maxime Corvec

Maxime Corvec a rejoint Les Pêcheurs de Bretagne depuis début Novembre.

Il est étudiant à la Brest Business School (Master 2 Ingénieur d'Affaires) et travaille en alternance à l'OP pour 1 an. Il aura comme mission, en partenariat avec l'équipe de LPdB, de participer à la mise en œuvre d'un projet dont l'objectif sera de tester différentes solutions techniques pour améliorer les conditions de stockage et de transport de la langoustine du golfe de Gascogne afin de mieux la valoriser. « J'espère que les différentes tâches que l'on va me confier seront une réussite et je souhaite aider au maximum l'OP et ses adhérents » annonce Maxime.

La pêche au filet sur **le Kalicoba**

Retrouvez un nouveau portrait de pêcheur en vidéo sur : www.pecheursdebretagne.eu/webtv/kalicoba/

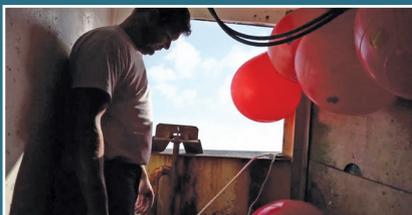
Nos

Vidéos

Bienvenue, installez-vous et route pêche pour une marée sur le Kalicoba, fileyeur typique de Roscoff.

Le patron Franck Brossier et son équipage vous accueillent pour quelques jours de mortes-eaux où ils vous feront découvrir l'art délicat de la pêche au filet en Manche.

1^{er} jour, 2^{ème} jour, 3^{ème} jour de mer...ce qu'ils recherchent: la lotte! Une sale gueule mais un goût unique et préservé avec des débarquements tous les 3-4 jours pour en garantir une fraîcheur optimale. A vos cirés et bon vent!



D'autres témoignages sur www.pecheursdebretagne.eu



PORTRAIT

Eric Guygniec, responsable de l'APAK (Morbihan)

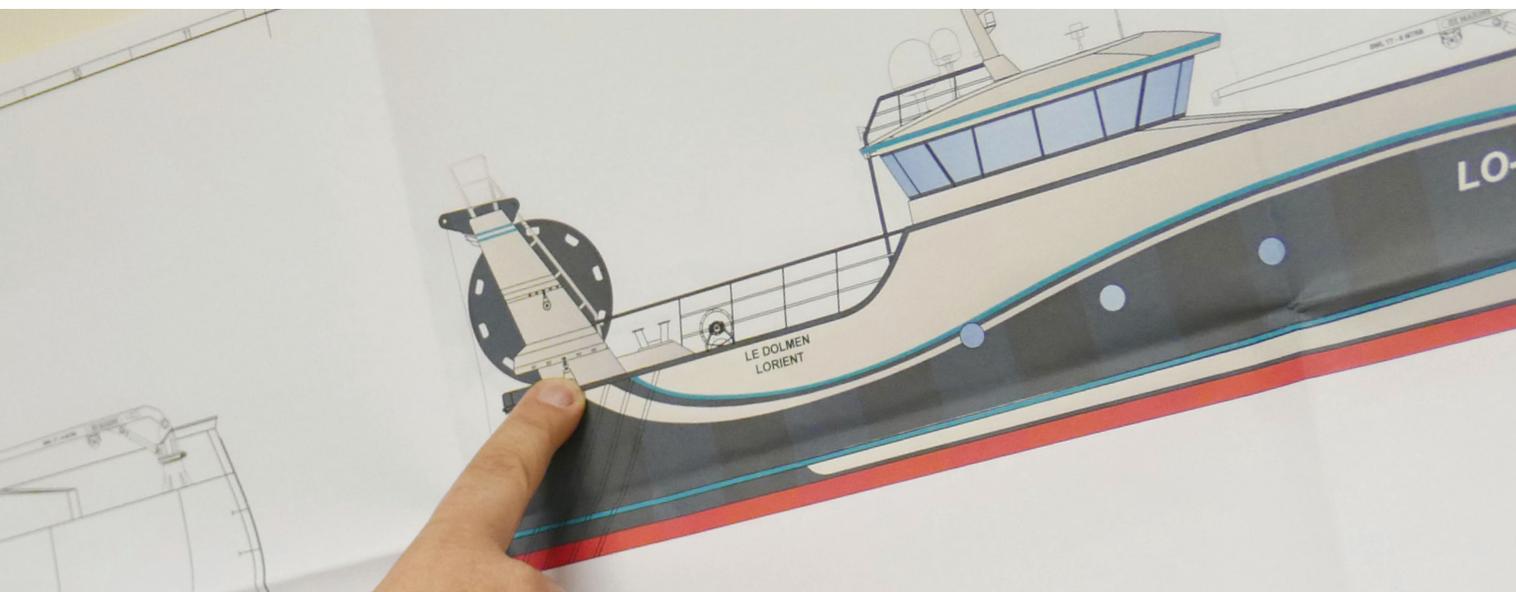
“ La ressource, c'est la base de notre métier et nous devons continuer à la gérer de manière optimale...”



Un homme pressé

Fabrication de conserves artisanales issues des produits de sa pêche, vente directe, construction de bateaux neufs... Eric Guygniec, responsable de l'APAK, un armement lorientais comptant à ce jour cinq chalutiers (bientôt six), n'en finit pas d'initier des projets. Il n'hésite pas non plus à prendre des positions franches sur les grandes questions concernant l'avenir de la pêche...

Ne vous fiez pas à son apparente bonhomie. Eric Guygniec est un vrai fonceur. Il n'arrête jamais. Entre deux coups de fil, une réunion marketing pour la vente des conserves et un aller-retour à Bruxelles, il accepte de se poser quelques instants pour parler de son métier. « Ce ne sont pas les affaires qui manquent, c'est le temps ! dit-il aussitôt avec un débit qui trahit une certaine hyperactivité. De toute manière, moi, j'ai besoin d'avoir des projets et, je crois que c'est important pour l'ensemble de la filière. Ça tire tout le monde vers le haut... ». L'armateur s'investit énormément pour le développement de son entreprise mais il n'hésite jamais à monter au créneau quand il s'agit de défendre la profession. Parfois de manière spectaculaire. Ce fut le cas notamment en janvier 2015 quand le pêcheur de bar au chalut pélagique, est frappé, comme ses collègues, par la décision européenne d'interdire le métier en Manche durant un mois. Il re-



fuse alors sa nomination au grade de Chevalier dans l'Ordre du Mérite maritime proposée par Ségolène Royal ! « 70 % du bar européen est pêché par la France. C'est un argument pour défendre ses pêcheurs. Eh bien non, la France a plié sans rien dire, sans faire le moindre recours. Alors, la médaille, je dis non, expliquait-il alors dans les colonnes d'Ouest-France. On nous a proposé d'indemniser les bateaux qui resteront à quai pendant 30 jours. Mais, je ne veux pas d'argent public. L'argent, mes gars et moi, on le gagne en travaillant. »

Eric ne veut rien devoir à personne. Et le meilleur moyen d'y arriver quand on est à la tête d'un armement de cinq bateaux, c'est de continuer à imaginer des projets ambitieux. Il a donc travaillé sur une meilleure valorisation des produits de sa pêche en déclinant une gamme de soupes et rillettes produites exclusivement avec les produits pêchés par ses bateaux. Même s'il est largement distribué en magasins spécialisés et en GMS, il a ouvert une boutique à proximité immédiate du port de pêche de Lorient pour privilégier le circuit court. Un projet de conserverie devrait voir le

jour dès que les projets prioritaires seront achevés, à savoir la construction de bateaux neufs, performants.

Construire ce nouveau bateau, c'était aussi l'occasion d'améliorer les conditions de travail de l'équipage.

Car Eric n'oublie jamais que son métier premier, c'est la pêche. Il donne donc priorité à la construction de deux chalutiers senneurs. Un métier qui produit un poisson de très grande qualité. Pour preuve : il en existe aujourd'hui plus d'une dizaine aux Sables-d'Olonne et les acheteurs reviennent, séduits par la qualité. A l'APAK, le premier senneur livré, le Naoned, vient juste d'entrer en activité et ses performances semblent intéressantes. « Comme prévu, il consomme 25% de gazole en moins et la qualité du poisson est au rendez-vous, se félicite Eric. On est dans les clous au niveau du prévisionnel. » Construire ce nouveau

bateau, c'était aussi l'occasion d'améliorer les conditions de travail de l'équipage. « Tout le monde a participé à sa conception. C'était important pour moi car je place les hommes en premier, insiste le patron. C'est toute l'équipe qui fait avancer l'armement ! Sur le Naoned, les marins ont par exemple internet à volonté et on a installé un tapis roulant et une goulotte pour qu'ils aient moins de charges lourdes à porter. Autre avantage de ce système : il augmente les chances de survie des poissons rejetés à la mer. »

Plus qu'un détail pour Eric : « la ressource, c'est la base de notre métier et nous devons continuer à la gérer de manière optimale. On a déjà fait énormément de progrès de notre côté et la ressource, en général, se porte mieux. Maintenant, il faudrait que les quotas s'ouvrent un peu. »

Sur ce, Eric prépare son départ pour Bruxelles. Avec une délégation de professionnels de la mer, il va tenter de peser sur les décisions de la Commission européenne. Etre convaincant sans perdre de temps !

